



## BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE DE SAINT MAURICE D'IBIE

### LE MOT DE MADAME LA MAIRE

Chères villageoises et chers villageois,

Nous voici arrivés à mi-mandat ! Très sincèrement, nous n'avons pas vu passer ces trois années depuis notre élection en mars 2014, tant l'activité a été soutenue et nombreux les projets conduits !

Nous vous avons présenté six grandes orientations (cf notre profession de foi) :

- **Grands travaux** (sauvegarde de l'église romane, aménagement du cœur du village, rénovation de la salle des fêtes, programme pluriannuel de réfection de la voirie communale)

Les travaux de l'église sont achevés, l'aménagement du centre bourg débutera à l'automne, nous conduisons, actuellement, les appels d'offres, le programme pluriannuel de la voirie est déjà en partie réalisé, la salle des fêtes sera le dernier chantier du mandat à l'horizon 2019.

- **Développement durable** (économie énergétique, promotion des activités économiques et agricoles du village) L'éclairage public est passé en basse tension, permettant une économie énergétique de 40% , le marché paysan permet la promotion des produits de terroir et nous ne manquons pas de faire appel aux artisans locaux pour les travaux communaux. Plusieurs actions environnementales ont été conduites (jour de la nuit, ramassage de l'ambrosie, création d'une aire de stockage des déchets verts, projet de production d'énergie renouvelable solaire....) et nous avons placé le village hors exploitation des gaz de schistes et des traités TAFTA et CETA.

- **Cadre de vie et patrimoine** (améliorer les installations sportives pour les jeunes, développer les actions culturelles et patrimoniales, soutien aux associations) Nous venons de commander des équipements choisis par les jeunes et qui seront bientôt installés sur le pré communal, les manifestations culturelles se sont développées tout au long des années, avec des spectacles, des concerts diversifiés qui font désormais la réputation de notre village, nous avons entrepris la révision du PLU en y ajoutant la démarche de protection du patrimoine (SPR), une convention a été signée entre les associations d'intérêt général et la commune, qui met ses moyens techniques et matériels à disposition.

- **Dynamiques collectives** (participation aux différentes instances supra-municipales)

L'ensemble des élus participent à diverses commissions de la communauté de communes « Berg et Coiron », du SIVOM Olivier de Serre, du dispositif de protection et de valorisation de la vallée de l'Ibie, des conseils d'écoles, de l'office de tourisme, du syndicat Ardèche Claire.... Notre assiduité et notre engagement y sont appréciés.

- **Informations et démocratie participative** (permettre l'information transparente, développer une démocratie participative active) Nous éditons « La Feuille d'informations communales » la plus complète possible afin que vous soyez informés de tout ce qui concerne notre vie commune, c'est un travail conséquent que de la préparer ! Le site internet est désormais entré dans notre partage d'informations, beaucoup le juge très complet ! Nous avons organisé plusieurs réunions publiques pour recueillir vos avis (PLU, adressage), nous ouvrons la parole au public en fin de conseil municipal. La commission des enfants et des jeunes a trouvé sa vitesse de croisière associant les plus jeunes à la vie communale. La seule chose que nous n'avons pas remise en place est la commission communale citoyenne, cela pour nous préserver des invectives permanentes de certains anciens candidats, non-élus par vous-mêmes, et qui ne cessent de nous importuner, voire de nous harceler...

- **Stratégie et règles essentielles** (égalité de traitement pour toutes et tous, sérieux budgétaire en n'engageant que des projets pouvant être financés, maîtrise de la fiscalité) Quels que soient les secteurs d'interventions, nous nous attachons à ce que chacune et chacun reçoive les mêmes réponses, nous sommes allés chercher de nombreuses subventions pour nous permettre de mener à bien les projets nécessaires pour notre village. Nous avons maîtrisé la fiscalité en augmentant, en quatre ans, les taxes locales de 1,60 %, correspondant, à peu de chose près, à l'inflation.

A cela se rajoute nombres d'autres actions pour faire face aux aléas divers et variés (intempéries, matériels défectueux, nouvelles exigences des pouvoirs publics, travaux imprévus....) et toutes les « petites choses » du quotidien.

Notre « feuille de route » a guidé nos actions, tous les élus-es sont très impliqués-es pour le bien commun de notre village et de ses habitants-es, et sans cet engagement quotidien, nous n'aurions pu mener à bien ce programme...

A l'heure où tant promettent et ne font pas ...nous faisons ! !

Bel été !

Votre Maire, Véronique LOUIS

## CONSEILS MUNICIPAUX

### CONSEIL MUNICIPAL DU

**LUNDI 23 JANVIER 2017**

#### Ordre du jour

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent  
(16/12/2016)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre)  
- Communauté de communes « Berg et Coiron » :  
modification des statuts de la communauté de communes  
concernant la compétence « centres de loisirs »

### CONSEIL MUNICIPAL DU

**SAMEDI 18 FEVRIER 2017**

#### Ordre du jour

I Approbation du procès-verbal du Conseil précédent  
(23/01/2017)

II Points soumis au vote (délibérations à prendre) :

1) Affaires budgétaires  
- Compte administratif et Compte de gestion 2016  
2) Urbanisme  
- Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune

III Motion

- Motion contre la fermeture des boutiques EDF

III Questions diverses et points d'information

- Point sur les conventions culturelles

### CONSEIL MUNICIPAL DU

**VENDREDI 7 AVRIL 2017**

#### Ordre du jour

I Approbation du procès-verbal du Conseil précédent  
(18/02/2017)

II Points soumis au vote (délibérations à prendre) :

1) Affaires budgétaires  
a) Budget primitif 2017 : les ressources dont les taxes locales et les dépenses prévisionnelles, les subventions aux associations.  
b) Indemnités des élus-es  
2) Travaux  
a) Plan d'adressage communal : Dénomination des voies communales  
b) Demande de subvention pour la rénovation du monument aux Morts  
3) Affaires juridiques et assuranciellles  
a) Activation de la clause « garantie fonctionnelle » du contrat d'assurances de la Commune  
b) Mise en concurrence du contrat d'assurances pour les risques statutaires (protection financière de la commune, en cas d'absence des agents communaux pour maladie)

III- Questions diverses et points d'information

1) Motion pour le maintien de la boutique SNCF d'Aubenas  
2) Motion pour le maintien de la commune en zone agricole défavorisée  
3) Conventions culturelles

### CONSEIL MUNICIPAL DU

**VENDREDI 19 MAI 2017**

#### Ordre du jour

I Approbation du procès-verbal du Conseil précédent  
(07/04/2017)

II Points soumis au vote (délibérations à prendre) :

1) Réorganisation du conseil municipal suite à la démission de Mme Claude TENDIL, conseillère municipale  
a) Commission d'appel d'offres (CAO)  
b) Centre communal d'action sociale (CCAS)  
c) Comité national d'action sociale (CNAS)  
2) Urbanisme  
a) Création de la Commission locale pour le Site Patrimonial Remarquable (SPR)  
3) Travaux  
a) Convention avec le SDEA pour la maîtrise d'œuvre de l'opération « cœur de village »  
b) Convention avec le SDE07 pour la pose d'un lampadaire au quartier «Les Chambonnots»  
c) Convention avec le cabinet d'architecte AFD ARCHITECTURE pour la maîtrise d'œuvre des toilettes publiques accessibles place de l'Eglise (Ad'AP)

III Questions diverses et points d'information

### CONSEIL MUNICIPAL DU

**VENDREDI 23 JUIN 2017**

#### Ordre du jour

I Approbation du procès-verbal du Conseil précédent  
(19/05/2017)

II Points soumis au vote (délibérations à prendre) :

1)- Statuts  
Modification des statuts de la communauté de communes « Berg et Coiron » : compétence GEMAPI  
2)-Travaux  
a) Opération « Cœur de village » : autorisation à contracter un emprunt  
b) Contrat Ambition Région (C.A.R.)  
b-1 Ad'AP « cœur de village »  
b-2 Projet : adressage et signalétique (Bonus ruralité)  
b-3 Projet : rénovation de la salle des fêtes dont Ad'AP  
c) Fonds de solidarité 2017 pour les communes du Conseil Départemental de l'Ardèche  
- Pour trois projets d'investissement  
3)- Marché paysan  
-Redevance forfaitaire pour branchement électrique  
III Questions diverses et points d'information  
-Conventions culturelles

*Pour des raisons personnelles, Claude TENDIL a décidé de mettre un terme à son mandat municipal. Qu'elle soit remerciée pour les dossiers qu'elle a menés à bien. Désormais le conseil municipal compte 9 élus-es.*

# BUDGET 2017

## COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION

Le compte administratif relatant les dépenses et recettes effectuées au cours de l'année écoulée (2016) a été voté à l'unanimité le 18 février 2017 avec un résultat de clôture positif de **33 674.98€** en Fonctionnement et un besoin de financement de **24 103.65€** en Investissement.

Le conseil a décidé d'affecter :

24 103.65€ en investissement au compte 1068  
(excédent de fonctionnement capitalisé)

et 9 571.33€ en fonctionnement au compte 002  
(excédent de fonctionnement reporté)

## BUDGET PRIMITIF 2017

Lors du dernier conseil municipal du 7 avril 2017, les conseillers municipaux ont approuvé à l'unanimité le budget primitif proposé par Madame la Maire. Celui-ci, comme les précédents, reste maîtrisé alors que les dotations de l'Etat accusent cette année encore une baisse sensible.

Celui-ci se divise en 2 sections

Section de fonctionnement : **209 839 €**  
(217 763 € en 2016)

Section d'Investissement : **290 007 €** (335 639 € en 2016)

### Soit 499 846 € au total

Ce budget, présenté au trésorier-comptable de Villeneuve de Berg, a obtenu son approbation.

## Section de fonctionnement

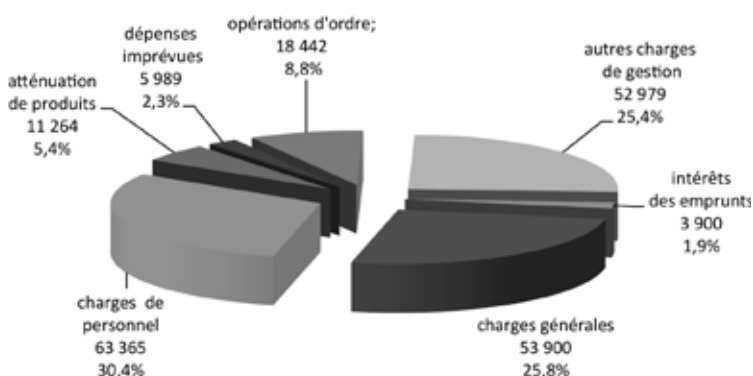
**Dépenses** : la baisse de 9 000€ par rapport à l'an passé se focalise principalement sur la ligne : virement à la section investissement. Aucun montant n'est affecté à cette ligne.

Sinon l'ensemble des autres lignes est pratiquement similaire à 2016 avec des variables d'ajustement entre -1000 € et +600€. Augmentation également sur les charges de personnel qui passe de 59 313 € à 63 365 € (pour prendre en compte les augmentations du point fonction publique, les progressions de carrière de nos agents et des heures complémentaires prévues pour la pose des plaques de rues effectuée en régie) Les autres charges de gestion courante restent presque inchangées. Baisse des charges financières (intérêts des emprunts) qui passent de 4500 à 3900 €

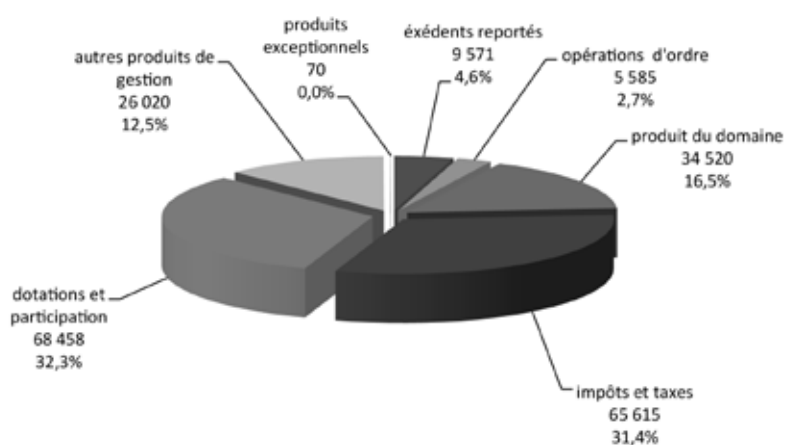
**Recettes** : moins 9 000€ environ sur l'ensemble des recettes ce qui est dû à la baisse du report de l'exercice précédent soit -3100 €, du fonds de péréquation intercommunal - 5000 €. Au chapitre Dotations et participation -3600 €. Baisse des recettes compensée par une augmentation de 1600 € sur la ligne location Salle des fêtes, 2 600 € sur les taxes foncières et d'habitation et un delta de +200 € au chapitre vente de produits.

Les recettes et dépenses s'équilibrent à la somme de **209 839 €**

dépenses 209 839€

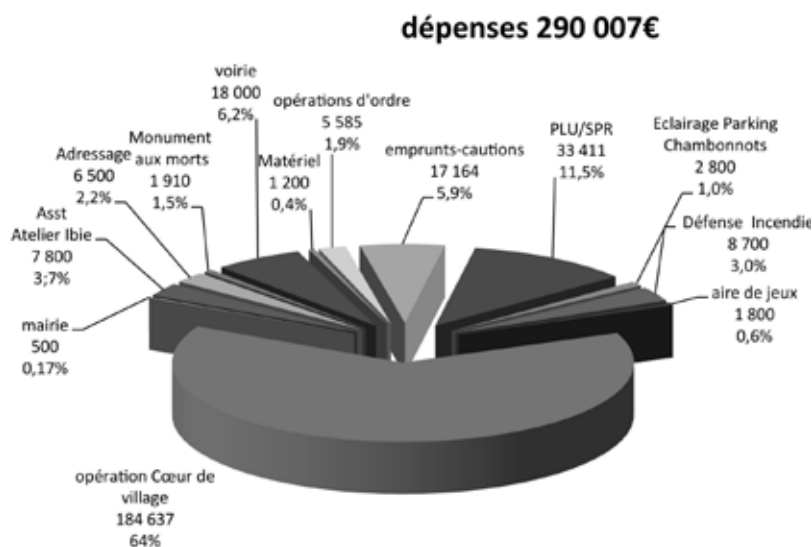


recettes 209 839 €

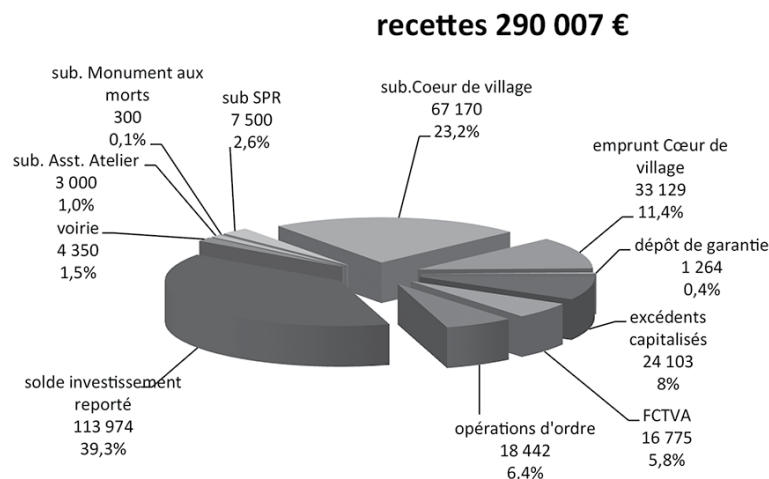


## Section d'investissement

**Dépenses** : moins 45 000 € par rapport à 2016. L'accent reste mis sur l'opération Cœur de Village qui mobilise près de 65 % des dépenses, auquel s'ajoute : le solde du PLU et l'élaboration du projet de classement en Site Patrimonial Remarquable sur le bourg centre et le vieil hameau des Salelles, soit 33 400 €, la mise en place d'un éclairage solaire au parking des Chambonnots : 2800 €, sécurité incendie : 8700 €, achat de mobilier pour aire de jeux , choisi par les jeunes : 1800€, remplacement système assainissement de l'atelier : 7800 €, l'adressage pour 6500 €, nettoyage du monument aux morts et achat d'un nouveau drapeau de cérémonie : 1910 €, réfection d'une partie du mur de soutènement du chemin de Reboul : 18 000 €, les emprunts et dépôts de cautions pour un montant de 17 164 €.



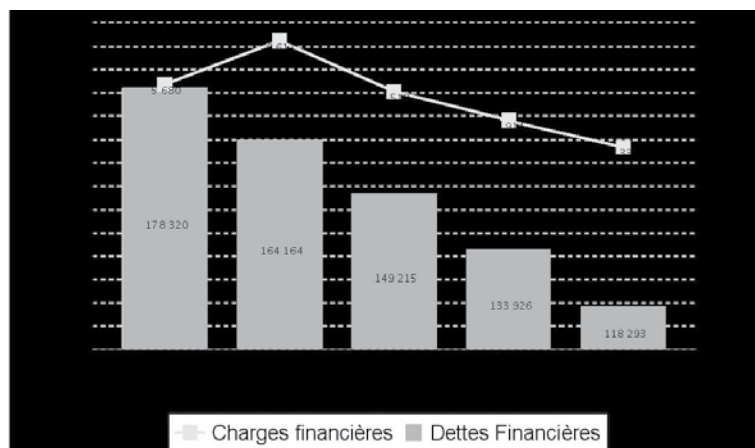
**Recettes** : composées principalement du report de la section investissement de 2016 : 113 974 €, de l'excédent de fonctionnement capitalisé : 24 103 €, d'un retour de FCTVA de 16 775 € ainsi que des subventions suivantes : 7 500 € pour le Site Patrimonial Remarquable, 67 170 € attendus pour le projet Cœur de Village (non compris les 45 000 € du département déjà versés ), 3000 € de l'agence de l'eau pour l'assainissement de l'atelier, 300 € pour le monument aux morts, 4 350 € sollicités pour le mur de Reboul. Ceci pour l'essentiel des recettes auquel s'ajoute la part d'emprunts et cautions de 34 393 € et les opérations d'ordre de transfert entre sections 18 442€



### Les emprunts

Enfin, le remboursement des emprunts (4 emprunts en cours) s'élève à 19 800 € ( 3 900 € d'intérêts remboursés et 15 900€ de capital ), ce qui représente 3,97% du budget 2017.

*De 2012 à 2016*



### La fiscalité

Madame la Maire a proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 0,60% les taux de fiscalité locale en 2017 compte tenu des demandes de subventions en cours pour permettre l'aboutissement des projets communaux ; il est à noter l'augmentation décidée par l'Etat de 0,4% sur la valeur locative de base. Ce qui conduira à une augmentation totale de 1%, ce qui reste très modéré.

Nous nous étions engagés à contenir la fiscalité locale. Depuis 2014 et donc pour les 4 budgets votés par l'équipe municipale, la fiscalité locale pour la part communale, la seule décidée par le conseil municipal, a augmenté de 1,60% (0,50% en 2014, 0 en 2015, 0,50% en 2016 et 0,60% en 2017) soit 1,60 % en 4 ans.

## AFFAIRES SCOLAIRES



### TRANSPORTS SCOLAIRES - BILAN DE L'ANNEE

L'année scolaire 2016/17 s'est achevée avec un effectif global de 24 élèves transportés sur la ligne Saint-Maurice d'Ibie – Villeneuve-de-Berg : 17 primaires du village et 1 de Villeneuve de Berg, 6 collégiens du village et 1 de Villeneuve de Berg.

Du côté des plus grands, 7 lycéens et 1 collégien allant sur Aubenas ont, quant à eux, utilisé une tournée spécifique (dont 1 lycéen de Villeneuve de Berg).

D'après nos premières estimations pour la prochaine rentrée, l'effectif de la tournée principale est stable par rapport à cette année écoulée : 24 élèves, mais nous attendons l'installation de plusieurs familles sur le village + 1 famille dans la vallée, qui seraient susceptibles d'inscrire leurs enfants dans les écoles de Villeneuve de Berg.

### INFORMATIONS AUX FAMILLES :

#### **INSCRIPTIONS 2017-2018 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

L'ouverture des inscriptions au transport scolaire pour la rentrée 2017-2018 est effective depuis le 8 juin 2017 sur [www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr).

Cette année encore, pour éviter d'avoir à payer un surplus, pensez à effectuer l'inscription de votre enfant avant le 31 aout. Si l'inscription est effectuée avant le 31 juillet, vous pourrez bénéficier du paiement différé au 7 septembre.

La participation familiale, inchangée depuis plusieurs années, s'élève à 90€ par enfant, ce qui représente 7% du coût moyen d'un élève transporté. Une exonération est appliquée pour les familles dont le coefficient familial est inférieur à 600€ et à partir du 4e enfant.

#### **PRE INSCRIPTION EN MAIRIE :**

L'habituel courrier de fin d'année à destination des familles d'enfants scolarisés a été distribué, merci de rapporter en Mairie l'inscription de votre (vos) enfant (s) sur la ligne Saint-Maurice d'Ibie - Villeneuve de Berg pour l'année 2017/2018, avant le 3 juillet 2017.

Le conseil départemental et la municipalité vous rappellent qu'il est nécessaire d'être présents à l'arrêt de car quelques minutes avant l'heure prévue à votre arrêt, afin de pouvoir déposer ou prendre en charge votre/vos enfant/s dès l'arrivée du car.

En cas d'empêchement de votre part, merci de signaler

sur le courrier prévu à cet effet, le nom de la personne à qui votre enfant peut être confié par le chauffeur (pour les enfants d'élémentaire ou du collège) ou à l'accompagnateur communal (pour les enfants de maternelles).

Le tableau des horaires du transport scolaire est en ligne sur le site internet de la commune, rubrique « dynamiques collectives/transport scolaire et à la demande ». En cas de modifications d'horaires nous le signalerons aux familles.

#### **NOUVEAU :**

La municipalité a décidé d'équiper l'accompagnateur/trice du car d'un téléphone mobile (06.49.53.62.70.) afin qu'il/elle soit joignable ou qu'il/elle puisse joindre la mairie et/ou les familles en cas de nécessité.

Pour cette même raison, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer un numéro de téléphone mobile (ou à défaut de téléphone fixe) afin que vous puissiez être joints, principalement aux heures des tournées du transport scolaire, en cas de problème ou d'intempérie. Rappelons néanmoins qu'il subsiste des zones blanches sur certaines portions du trajet du transport scolaire.

**Enfin, nous vous rappelons que la compétence « transports scolaires » relève, désormais du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes. A l'heure actuelle, nous ne savons toujours pas, quelles dispositions vont être prises en matière de transports scolaires sur nos territoires ruraux...**

#### **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/17 :**

La Commune de Villeneuve de Berg nous a fait parvenir la facture pour les frais de prise en charge des enfants de la commune, scolarisés dans les écoles maternelles et primaires (publiques et privée). Pour cette année scolaire 2016/17, notre contribution s'élève à 14.512,73 € pour 17 enfants du village scolarisés dans les établissements de Villeneuve de Berg (soit 853,69€/enfant). A cette contribution, s'ajoutent 1206,00 € pour 2 enfants scolarisés en primaire à Lavilledieu.

C'est donc un montant total de **15 718,73 €** que la commune va verser cette année aux communes accueillant les enfants du village pour leur scolarité en maternelle et en primaire.

#### **DERNIÈRE MINUTE**

Le conseil d'école et la municipalité de Villeneuve de Berg ont décidé de poursuivre les rythmes scolaires à 4,5 journées par semaine. Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont donc maintenus pour l'année scolaire 2017/2018.



## LE PETIT MARCHÉ PAYSAN ESTIVAL

Créé en 2013, il connaîtra cette année sa 5<sup>e</sup> édition ! Agnès GOLFIER, conseillère municipale déléguée, en assure l'organisation et le suivi.

Il se tiendra sur la place de l'église tous les dimanches d'été de 17h30 à 20h30,

**du 2 juillet 2017 au 3 septembre 2017.**

Fort du succès remporté depuis sa création, auprès des vacanciers et bien sûr auprès des habitants, notre marché paysan véhicule une convivialité et une ambiance toutes particulières, du fait de son ampleur mais également pour la qualité des produits présentés, exclusivement de producteurs.

Rencontres, échanges, dégustations, découvertes de nouveaux produits sont les maîtres mots de ce marché auquel nous vous convions avec plaisir !

SE



## LE PICODON « BIO » MADE IN IBIE

Et de deux ! Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, François GARCIA et Nathalie MILLEVILLE ont obtenu la médaille d'argent du picodon AOP lors de leur participation au concours de l'Ardèche méridionale, Alain AUBERT, président des foires et concours de Villeneuve de Berg a remis le diplôme à François lors de la journée festive à la cave de Montfleury (sortie des vendanges d'octobre et rallye des vignes de l'APATH.)

Nous renouvelons nos félicitations à François et Nathalie pour cette belle réussite qui confirme la qualité de leur production.



### COORDONNÉES DE LA MAIRIE ET JOURS D'OUVERTURE

LUNDI et JEUDI de 14h à 17h - 04 75 94 71 41

mail : [ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr](mailto:ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr) site : [saint-maurice-d-ibie.fr](http://saint-maurice-d-ibie.fr)

### ATTENTION

**En raison des congés d'été,**

**la mairie sera fermée tous les jeudis du 14 juillet au 31 août 2017 inclus.**

**Une seule permanence aura lieu le lundi après midi de 14h à 17h.**

**En cas d'urgence : joindre Madame la Maire ou Madame et Messieurs les Adjointes.**

# DU CÔTÉ DE LA CULTURE, DE L'HISTOIRE, ET DU PATRIMOINE...

## CULTURE

### *Invitation à la lecture*

Isabelle, notre libraire partenaire, « au Temps retrouvé » située à Villeneuve de Berg, nous propose, pour cet été, les quatre ouvrages suivants pour grands et petits !

#### **Pour les Grands**

*Pour celle qui est assise dans le noir à m'attendre*

d'Antonio Lobo Antunes

Roman

La narratrice est une vieille actrice qui se souvient des bons moments de sa vie comme des plus sombres. Le texte est poétique et étonnant, avec des chapitres et sans aucun point.

Libre, sensible et tendre écriture.

*Petites histoires pour futurs et ex-divorcés* de Katarina Mazetti

Nouvelles

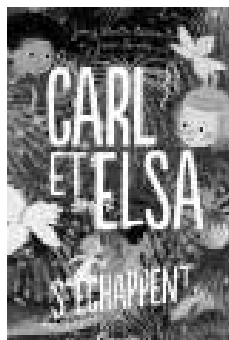
Des textes qui dévoilent des tranches de vies, des portraits décapants qui nous font sourire. Lecture détente.

#### **Pour les enfants**

*Carl et Elsa s'échappent* » de Jésus Verona

Album à partir de 4 ans

Quelle aventure pour ces deux enfants, ne pas trop s'éloigner de la maison mais s'imaginer un monde inconnu et magnifique. De très belles illustrations.



*Les Qui quoi et l'étrange attaque du coup de soleil géant* d'Olivier Tallec et Laurent Rivelaygue

Album

à partir de 4 ans

On retrouve les quiquoi dans une petite bande dessinée pleine d'humour avec un ventileur qui fait des siennes, la poursuite d'un chapeau



*Bonne lecture !*

### *Manifestations culturelles*

#### *Manifestations accueillies*

Nous avons accueilli depuis le dernier numéro de la Feuille : un concert Gospel avec le chœur « Bog Indigo », un concert lyrique avec le ténor Mes-



saoud BOUABDALA et la mezzo-soprano Paulette PENE-LON, les saisons musicales d'Ardèche avec le Quatuor VOCE et le chœur « La voix de l'Escoutay » accompagné de leur invité le Chœur « Maceria » d'Ariège, sans oublier l'après-midi « Contes » au bistrot de Pays « Le Levant » dans le cadre des weekends' Bistrots. De belles soirées suivies par un public toujours plus nombreux !



### *Agenda de l'été*

Voici la programmation des manifestations culturelles préparée sous l'égide de Françoise HERPIN, conseillère municipale déléguée à la culture et au patrimoine. Nous vous espérons nombreux lors de ces prestations « à la maison » !

Pour les hébergeurs : n'hésitez pas à informer vos hôtes.

- Théâtre en plein air avec la compagnie « les Fous sans blanc » : Vendredi 7 juillet 2017 à 20h30 sur le pré communal
- Concert à l'église : jeudi 27 juillet à 21h : ISHTAR Duo « Musiques du monde et d'Argentine en particulier »
- Visite commentée du village : vendredi 28 juillet à 16h organisée par le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional (guide professionnel)
- Cinéma sous les étoiles : mardi 1er août à 21h30 (organisé par le comité des fêtes) parvis de la salle des fêtes
- Concert à l'église (musique baroque) : samedi 5 août 2017 à 21h Viole de gambe en solo
- Soirée sous les étoiles : 18 août à 20h dans la Cour des contes (invitation de Luce et Bernard Vincent) Chansons Maurice CENTARO
- Concert à l'église : samedi 2 septembre à 20h30 Guitare classique
- Journées européennes du patrimoine les 16 et 17 septembre 2017

#### **Maurice CENTARO à l'honneur !**

#### **Une «STAR SENIOR»... Chez nous ?**

Cela n'a pas fait la UNE des journaux nationaux... ni même régionaux...

Mais à Nice se déroulait, à l'automne dernier, un concours national de chant .

Une personnalité de notre commune, Maurice CENTARO, a participé, avec 382 autres concurrents à la sélection «STARS SENIORS».

Cette sélection retenait 23 chanteurs - toujours à Nice - pour la finale.

C'est ainsi que Maurice, vainqueur de cette dernière, fut sacré « star senior » !!

Son interprétation magistrale de la chanson de Gilbert BECAUD «La vente aux enchères» lui fit remporter le



premier prix !

Premier prix doté d'une croisière d'une valeur de 1500 Euros.

Sa compagne Betty rêvant... d'aurores boréales, ils partiront donc... en NORVEGE !

Déjà reconnu dans notre région pour ses talents culinaires aux fourneaux de «L'Auberge des Salelles», hameau du même nom sur notre commune, Maurice CENTARO (Momo pour ses amis) l'est devenu aussi pour sa voix. Cette voix que ses clients et ses amis se faisaient un réel plaisir d'écouter -après son service - et dans d'agréables soirées depuis de nombreuses années.

Son répertoire de chansons françaises est très étendu : FERRE, FERRAT, (avec, entre autres - la «Marseillaise Ardéchoise» - que toutes et tous connaissent, «La Montagne») BREL, BECAUD (avec «Nathalie» qui fait exploser aussi les applaudissements) puis encore REGGIANI, NOUGARO («Armstrong»), AZNAVOUR, MONTAND, LAMA, TACHAN...

Tout récemment, Maurice a animé une soirée à l'Auberge - qu'il a confiée depuis deux saisons à son fils Philippe - où il a interprété 27 chansons du répertoire des chanteurs précités, dont deux très humoristiques de Henri TACHAN (Un récital -avec les chansons de ce dernier- est envisagé bientôt. Pour cela suivre l'actualité de l'auberge).

D'ailleurs la saison 2017 s'annonce encore brillante pour Maurice car un autre concours de chant -toutes catégories- est prévu à ALES (participation aussi de «DEDOU» de Villeneuve de Berg avec une chanson d'ADAMO «Inch Alha»).

En cours de saison il est probable que «Momo» animera encore d'autres soirées. Lorsqu'une passion vous tient !! Depuis le printemps - l'Auberge, maintenant dirigée par Philippe, fils de Maurice - s'est parée de nouvelles innovations : Par exemple une nouvelle terrasse, très chic et très accueillante. Tandis que le mûrier et la végétation de la terrasse ancienne offrent toujours une douceur paisible pour les repas !

De plus, pour magnifier le tout, de coquettes et spacieuses chambres d'hôtes - avec un décor choisi et commodités sont disponibles pour un prix très modique.

«MARIANO» toi - qui en 1956 créa ce restaurant - tu ne serais pas surpris que les vedettes que tu recevais à une époque (Jean FERRAT, Isabelle AUBRAY, .....et depuis des années Maurice CENTARO et les artistes qu'il recevait à ses soirées les samedis) aient laissé quelques gènes artistiques en ton Auberge !

Pour nous, Maurice CENTARO et la chanson française ont encore de beaux jours en Ardèche !! Salutations «Star senior» !!

Karl COURBET

## PATRIMOINE

### *Journées européennes du patrimoine 2017*



La 34ème édition des Journées européennes du patrimoine se tiendra les 16 et 17 septembre 2017, sur le thème de la jeunesse.

Cette édition sera résolument tournée vers le jeune public et sa sensibilisation au patrimoine, à l'histoire de la Nation et à l'histoire de l'art, ou encore aux métiers du patrimoine.

Comprendre et connaître le patrimoine dans son contexte historique et social, c'est mieux appréhender la société dans laquelle nous vivons. C'est discerner les valeurs sur lesquelles elle se construit pour les comprendre, pour les questionner, pour mieux se les approprier.

S'adresser aux jeunes générations, c'est une occasion de saluer le travail des associations et des réseaux engagés dans l'éducation artistique et culturelle, des réseaux des Villes et Pays d'art et d'histoire, des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et bien d'autres encore qui valorisent le patrimoine auprès de la jeunesse.

Les Journées européennes du patrimoine sont organisées par le ministère de la Culture et de la Communication. Placées sous le patronage du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, elles reçoivent le concours des propriétaires publics et privés de monuments historiques. Elles bénéficient de l'implication du Centre des monuments nationaux, du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, de la Fondation du Patrimoine et des associations de sauvegarde du patrimoine présentes depuis la toute première édition : les Vieilles Maisons françaises et La Demeure Historique.

Comme lors des années passées, la Commune participera à ces journées, afin de faire découvrir notre patrimoine remarquable et nos actions conduites qui nous ont valu les deux récompenses dont nous sommes fiers pour notre village !

FH



## HISTOIRE

### **MAURICE, un saint blanchi par l'histoire.**

En Suisse dans le Bas-Valais, sur la rive gauche du Rhône, dans une abbaye on vénère depuis 15 siècles un saint martyr : Saint Maurice. Lequel a une particularité : c'est un soldat noir. Né près de Thèbes (devenue Louxor) au 3ème siècle, alors que l'Égypte est une province romaine, il s'engage dans la légion. Devenu officier avec le titre de décurion – officier qui porte comme signe de son rang un pugio ou dague – il est déplacé vers les Alpes pour y combattre ceux qui menacent l'Empire.

Maurice aura en fait le destin de bien des chrétiens persécutés de l'époque, qui ne transigent pas avec leur croyance. A la tête d'une légion de 600 hommes, tous venant de Thèbes et fervents chrétiens coptes, il lui est demandé de tuer les hordes de paysans chrétiens sans terres, lâchés sur les routes par les déboires économiques de l'Empire. L'Empereur romain Dioclétien se méfie de ces chrétiens convertis du nord des Alpes qui refusent de le reconnaître comme dieu. Maurice et sa troupe ne veulent pas de ce carnage ordonné, ils préfèrent subir le martyr. L'ordre est donné à Maximien Hercule, empereur romain adjoint, de tous les passer au fil de l'épée. Maurice et ses compagnons, ces guerriers valeureux au combat, mais plus valeureux encore dans leur foi déposèrent les armes sans résistance et se livrèrent après avoir embrassé leurs camarades qui les encourageaient. La plaine est ensanglantée.

Cette histoire de soldats qui se refusent à tuer leurs frères en religion fascine bien sûr ceux qui échappent au carnage. Un mythe se construit, les ossements du charnier sont ramenés en un lieu de pèlerinage qui sera vite un lieu de culte pour tout l'occident chrétien. Une abbaye est bâtie en 515 et prend le nom de Saint Maurice à Saint Maurice-d'Agaune devenue maintenant Saint Maurice du Valais en Suisse. Seulement voilà : entre temps celui



que l'on a canonisé pour le courage de sa foi et l'exemple de son objection de conscience est devenu blanc. A cette époque, le noir c'est l'obscur : cela ne colle pas avec la sainteté.

« Empereur, nous sommes tes soldats, mais aussi les serviteurs de Dieu. A toi, nous devons le service militaire, à Lui une conscience pure. Nous sommes prêts à porter les mains contre n'importe quel ennemi, mais nous estimons que c'est un crime que de les ensanglanter en massacrant

des innocents. Nous avons d'abord prêté serment envers Dieu, ensuite nous avons prêté serment envers le souverain. Sois persuadé que le second n'a plus aucune valeur pour nous si nous avons rompu avec le premier ».

*Acte des Martyrs de Saint Maurice*

Son culte se répandit en Suisse, en Savoie et dans les régions voisines. Il fut déclaré protecteur des états des comtes et ducs de Savoie. A la fin du IVème siècle, ses reliques furent déplacées à Angers, il devint ainsi titulaire de la cathédrale et patron du diocèse. Mais il est aussi patron du Saint Empire Romain Germanique, de l'Autriche, des chasseurs alpins, des gardes suisses, des teinturiers et des malades de la goutte. Il est le saint patron de l'infanterie. Le rouge, le blanc et la croix, ses armes, sont adoptés par la Suisse pour son drapeau. Il est vénéré le 22 septembre. En 1579 le roi Philippe II d'Espagne commande au peintre El Greco le tableau Le Martyr de Saint Maurice pour le palais de l'Escorial en Castille. L'artiste peintre s'attachera à mettre en avant et à magnifier le discours du Décurion, exhortant ses frères d'armes au sacrifice plutôt qu'au parjure de leur foi.



### **Et notre saint maurice à nous ?**

Il est très présent dans notre église, représenté dans l'un des vitraux du mur sud mais surtout dans l'imposant tableau qui orne le mur côté nord, sous la tribune. Ce tableau ancien difficile à dater, d'une dimension de 2,45 X 1,80 mètres, le représente dans une tenue militaire de chef de la Légion Thébaine.

Auréolé et nimbé, le visage extatique il a subi le martyre et porte haut son bras droit exhibant la palme du martyre, gloire éternelle qui est le prix de la mort offerte pour la foi. La main gauche sur la poitrine, celle où l'on passe à l'annulaire l'anneau, le lien, bloque au creux de l'épaule la lance, symbole de pouvoir dans le Saint-Empire romain. A sa ceinture le pugio dague de parade et d'apparat. A ses pieds le bouclier, symbole de force et de protection d'abord, mais aussi de protection divine – dans la bible c'est sur le bouclier que s'écrasent les traits démoniaques – recouvre l'arc et le carquois.

Si l'on peut considérer ce tableau comme une œuvre d'art bien que peu originale, on est loin de la rareté qui fonde à la fois une valeur artistique et une valeur économique. Ici, l'art religieux utilise des stéréotypes visuels qui permettent d'identifier le sujet représenté et de rappeler certaines données de la foi morale.

Non signée et commune cette œuvre est sans valeur marchande ...

Jean JOURNET – 2017

## LES DYNAMIQUES COLLECTIVES



### Vallée de l'Ibie

#### **Les actions se concrétisent pour le projet de valorisation de la vallée de l'Ibie : où en sommes-nous ?**

La Vallée de l'Ibie constitue un espace naturel à ce jour bien préservé qui abrite de nombreuses espèces et habitats naturels d'intérêts. En 2011, les élus de la Vallée de l'Ibie ont élaboré avec le Syndicat mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche un projet de protection et de valorisation de la Vallée, dont le cœur est localisé au lieu-dit «le Trou de la Lune». En 2015, grâce à la mobilisation de financements de la Région Rhône-Alpes, complété début 2017 par des aides départementales, les actions qui découlent du plan de gestion se concrétisent.

Cette année encore, vous pourrez à nouveau rencontrer au lieu-dit «le Trou de la Lune» situé sur la Commune de Lagorce, une équipe d'Ecogardes qui sensibiliseront les usagers à la préservation des lieux et aux bonnes pratiques à adopter. En parallèle de cette action, le SGGA travaille en lien avec les élus et les techniciens des Communautés de communes (Gorges de l'Ardèche et Berg & Coiron) à la réalisation d'un projet de protection et de restauration des terrains tout en conciliant l'accessibilité aux usagers de la rivière. L'enjeu majeur du projet consiste bien à rendre compatible la fréquentation du lieu tout en restaurant les milieux et en conservant le caractère naturel du site. Certaines parcelles sont donc en cours d'acquisition par la Commune de Lagorce et la concertation se poursuit sur les autres terrains pour trouver un accord avec les propriétaires.

Sur les Communes de Rochecolombe et de Saint Maurice d'Ibie, une étude est en cours pour réimplanter du pâturage extensif sur certaines parcelles. Après une évaluation de l'état de conservation des pelouses sèches conduit en 2016 par le SGGA, c'est la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche qui prend le relais pour rencontrer tous les propriétaires concernés. Si vous êtes éleveurs à la recherche de nouveaux terrains ou propriétaires, n'hésitez pas à contacter le SGGA.

Le saviez-vous, la vallée regorge d'éléments du Patrimoine bâti lié à l'eau, témoins de l'ancien usage de la rivière par les habitants. En 2016, un stagiaire de Master de l'Université de Lyon II a réalisé un travail d'inventaire à l'échelle de la vallée afin d'identifier et localiser ces éléments. Il a proposé une stratégie de valorisation avec l'aide de membres des associations de protection du patrimoine (Les amis de l'Histoire de Vallon Pont d'Arc et deux autres associations du patrimoine de Villeneuve de Berg). En 2017, le SGGA et ses partenaires élaboreront une stratégie de valorisation du patrimoine bâti par un sentier/chemin/route d'interprétation en fonction des retours des propriétaires tout en préservant les milieux naturels dans lesquels ils se trouvent. Un projet d'interprétation de ce patrimoine sera ensuite élaboré.

Une sortie nature à destination du grand public

a eu lieu le 13 mai 2017 sur le thème des « Libellules et Demoiselles ». Cette sortie était une invitation à découvrir les libellules qui peuplent la rivière dès que le printemps pointe le bout de son nez. C'est également l'occasion d'échanger sur un projet et les actions en cours de réalisation.

N'hésitez pas à contacter Laura DOUARD, Chargée de mission au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche pour plus d'informations sur le projet : [info@gorgesdelardeche.fr](mailto:info@gorgesdelardeche.fr) ou au 04 75 98 77 31.

*Les financeurs : les communes de Lagorce, Rochecolombe, Saint Maurice d'Ibie, Vallon Pont d'Arc et Villeneuve de Berg, les communautés de communes « Berg et Coiron » et « gorges de l'Ardèche », La Région Auvergne Rhône Alpes, le Conseil départemental de l'Ardèche*



### **La Communauté de Communes « Berg et Coiron » (C.D.C.)**

*Ci-joint le nouveau numéro du journal de la Communauté de communes « Berg et Coiron » (n°16). Toute l'actualité des actions et projets communautaires y sont explicités.*

Nous vous proposons un focus sur trois points :

#### **Le nouveau périmètre**

Depuis le 24 décembre 2016, la CDC ne compte plus que 13 communes. En effet le Préfet de l'Ardèche, malgré la mobilisation des élus des 13 communes de Berg et Coiron, a décidé d'accéder à la demande de la commune de Lavilledieu qui souhaitait rejoindre la nouvelle CDC du bassin albenassien. Cette situation, issue de manœuvres quelque peu politiciennes..., n'est pas sans conséquences pour notre territoire. La baisse de population (7600 habitants au lieu de 9600, auparavant) provoque des pertes financières liées aux baisses de dotations de l'Etat, de rentrées fiscales locales, en particulier des entreprises (la zone d'activités communautaire de Lavilledieu a été transférée à la CDC du bassin albenassien). Malgré la situation financière préoccupante, les élus des 13 communes relèvent le défi afin de poursuivre les projets et maintenir les services aux habitants.

Nous avons alerté sur les effets néfastes de l'application de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) qui conduiraient à la mise en concurrence des territoires...nous y sommes, hélas !

#### **L'internet haut-débit sur la commune**

Suite à nos interventions répétées et résolues, compte tenu de la médiocrité du réseau téléphonique et de l'accès

à internet sur notre commune, Saint Maurice d'Ibie fera partie de la première « poche » de déploiement de la fibre à la maison (FTTH) prévue en 2018 et non dans la dernière (2025) comme prévu initialement.

Le plan d'adressage (condition obligatoire) étant en voie de finalisation, nous serons prêts pour cette nouvelle aventure !!

### ***Les énergies renouvelables***

Comme évoqué précédemment, les élus de la CDC « Berg et Coiron » ont décidé de travailler ensemble au développement des énergies renouvelables sur le territoire communautaire.

### **Notre éventuel projet de création d'un petit parc solaire sur le territoire communal se trouve, donc, intégré dans la démarche collective communautaire.**

Pour ce faire, la CDC est accompagnée dans sa réflexion par l'association « Polénergie », désormais devenue une **Agence Locale de l'Énergie et du Climat (A.L.E.C.)** il s'agit là d'un outil de proximité, d'aide à la décision, d'un lieu d'échanges et de conseils en matière d'énergie, en particulier pour les collectivités. Une commission a été créée à cet effet, la commune y est représentée par J. Larue et V. Louis. Les premières réunions de travail sont en cours, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée de la réflexion.

## **TRAVAUX.....**

### **Bâtiments communaux**

#### ***L'atelier communal***

Sébastien Mariau, l'ébéniste menuisier locataire de l'atelier communal, nous avait signalé l'arrêt du fonctionnement du système d'assainissement individuel du bâtiment. Le SPANC (service public d'assainissement non collectif), dépendant de la communauté de communes, est intervenu pour préconiser les travaux à mettre en œuvre : changement du dispositif. Après les études de sol, une nouvelle fosse septique a été installée. Ces travaux se sont élevés à 8 000 €. L'agence de l'eau, via la CDC, apporte une subvention de 3 300€.

#### ***Logement communal***

Il a été procédé au changement des dalles du perron du gîte communal, compte tenu de l'effritement du carrelage existant. Coût des travaux réalisés par un artisan du territoire : 800 €

#### ***Toilettes publiques du pré communal***

L'intérieur de ce bâtiment public nécessitait une rénovation. Les agents communaux ont réalisé la pose d'un carrelage blanc sur les murs, reste à effectuer quelques travaux de peinture. Coût de l'opération 400 € de matériel et le temps de travail des agents. Ce lieu sera désormais plus accueillant !

#### ***Cimetière***

Un nouveau dispositif a été installé pour permettre aux entreprises de pompes funèbres d'accéder à un point d'eau pour effectuer leurs travaux (120 €).

### **Sécurité incendie**

Deux bornes incendies ont été refaites à neuf (quartier les Barbus et aux Salelles). Coût des travaux réalisés par la SAUR : 5 500 €

La création d'une borne pour le quartier de Remerquer (désormais très habité !) sera réalisée à l'automne, pour la somme de 3700 €.

### **Voirie**

#### ***Mur de soutènement au lieudit Reboul/RD558***

Le chantier de réfection du mur de soutènement a débuté le lundi 10 avril 2017, il est désormais achevé. Une entreprise d'insertion a effectué les travaux sous forme de chantier – formation. Coût de l'opération : 15 000€, avec une subvention de 30% (5000 €) de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017. Nous regrettons vivement les vols nocturnes de matériaux sur ce chantier.

#### ***Chemin de Valos***

Suite aux différentes intempéries, le grillage de protection, mis en place le long de la montée du chemin de Valos, devait être purgé de la quantité abondante de pierres qu'il contenait. Cela prouve son utilité ! Les travaux ont été réalisés par une entreprise spécialisée fin juin, pour un montant de 2 900€.

#### ***Allée des platanes***

Une taille raisonnée des platanes a été effectuée mi mars 2017 par l'entreprise N.Laget, suivi d'un traitement écologique (Nématodes) contre le « tigre du platane » réalisé par l'entreprise J.Notargiacomo. Coût des travaux : 4 200 €

#### ***Voies communales***

Courant juin, comme chaque année, les agents communaux ont effectué le « rapetassage » des voies communales avec de l'enrobé à froid afin de boucher les « nids de poules » (1 000€ d'enrobé à froid et temps de travail des agents communaux) Fin juin, une entreprise a réalisé le fauchage des bas côtés des voies communales pour un coût de 1350 €.

#### ***Plan communal d'adressage***

Stéphanie ELDIN, 2<sup>de</sup> adjointe, et Françoise HERPIN, conseillère municipale déléguée à la culture et au patrimoine ont mené à bien ce plan. Un petit groupe de travail composé d'habitants du village ont apporté leurs contributions. Une réunion publique a eu lieu le 10 février 2017 en Mairie pour présenter la dénomination des rues aux habitants qui pouvaient émettre des propositions alternatives. Celles présentées ont toutes été retenues. Le Conseil municipal du 7 avril 2017 a, donc, arrêté la dénomination

des 42 voies de la commune  
comme suit :

- |                             |                           |
|-----------------------------|---------------------------|
| - Route de Vallon           | - Impasse du Pigeonnier   |
| - Route de Villeneuve       | - Impasse de Champerrier  |
| - Route de Valos            | - Impasse du Barbu        |
| - Route de Remerquer        | - Impasse du Lavoir       |
| - Route de Valvignères      | - Impasse des Faïsses     |
| - Route des Valades         | - Impasse de l'Aspe       |
| - Rue des Vignes            | - Impasse de la Forge     |
| - Rue des Arceaux           | - Impasse de l'Ascia      |
| - Rue des Couradous         | - Impasse de l'Atelier    |
| - Rue de la Fenièrre        | - Calade de la Falaise    |
| - Rue du Four à pain        | - Calade du Barri         |
| - Rue des Puits-Fontaines   | - Montée des Buis         |
| - Rue du Portail            | - Montée de l'oratoire    |
| - Rue des Potagers          | - Montée des Clapas       |
| - Ruelle des Lauriers       | - Montée de la Gourmandie |
| - Place de la Magnanerie    | - Chemin de Reboul        |
| - Place des Acacias         | - Chemin des Champs       |
| - Place de la Mairie        | - Chemin du Gué           |
| - Place de l'Eglise         | - Chemin des Condamines   |
| - Placette de la Roue à Eau | - Chemin de la Coustette  |
|                             | - Allée des Platanes      |
|                             | - Traversée du Bailli     |

Le travail se poursuit avec la société retenue, après consultation, pour vérifier les données métriques et GPS.

Concernant les plaques et les numéros, le choix de la couleur et de la police d'écriture a été faite par l'équipe municipale. La fabrication va pouvoir être mise en œuvre. Rendez-vous au mois de septembre pour la pose des plaques et pour la remise aux habitants de la plaque de numérotation et des documents nécessaires pour le changement d'adresse.

Toutes les informations seront données en temps utile. Nous serons fin prêts pour accueillir l'internet très haut débit dans le plan fibre, financé par ADN (Ardèche Drôme Numérique) et la Communauté de communes Berg et Coiron.

### **Opération « Cœur de Village »**

Cette opération, prévue depuis 2015 puis reportée pour des raisons techniques et de financement, va débuter courant septembre 2017. Elle résulte du constat fait après les intempéries de 2014, puis de 2015 qui ont contribué à détériorer le revêtement des places d'une part, et de la mise en œuvre de la programmation obligatoire du calendrier Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée des lieux recevant du public) d'autre part. Ce dossier de programmation, réalisé en 2015 par Claude TENDIL pour la partie administrative et Jean LARUE pour le volet technique, a été approuvé par les services de l'Etat en janvier 2016, pour une mise en œuvre étalée sur 4 ans. Elle concerne, lors de cette opération, 4 secteurs de l'espace public

#### **• Places de l'église et de la mairie**

Correction des pentes pour la gestion des eaux pluviales de surface, cheminement pour personnes à mobilité réduite qui longera les façades donnant sur la place jusqu'à

la porte de la mairie pour continuer autour de l'abside, rejoindra le parvis de l'église, se terminera contre le mur ouest de la place et desservira les futurs WC publics. Ce cheminement sera traité en béton lavé du même type que celui déjà réalisé le long de la RD 558, en traversée du village.

La place de l'église, recevra un revêtement bicouches (goudron + gravier) en réservant une zone traitée en clappisette (idem jeux de boules) de forme oblongue ceinturant les 2 platanes de la place. Les stationnements seront répartis devant les murs sud et ouest. Un escalier est prévu pour accéder directement des bords de l'Ibie à la place

La place de la mairie sera réalisée en enrobé plus résistant au ruissellement assez abondant dans cette zone. Le stationnement actuel ne sera plus autorisé et sera reporté sur les bords de l'Ibie ou vers la place de l'église, ceci permettra de mettre en valeur l'ensemble abside et ancien presbytère. La statue de la vierge devra être déplacée sur la place de l'église pour permettre le tracé du cheminement handicapé matérialisé, pour favoriser le passage des véhicules, et pour donner de l'aisance lors de l'organisation des fêtes, cérémonies ou l'extension éventuelle du marché. A l'occasion de ce déplacement, nous procéderons à sa restauration.

#### **• Allée des Platanes** reliant les places à la Départementale y compris les stationnements:

Mise en place d'enrobé dans la continuité de la RD 558 après réfection de la structure, la zone de stationnement sera réalisée en bicouches, un stationnement handicapé est réservé dans le bas de l'allée près de l'entrée de la prairie, un passage en résine beige marquera la liaison entre cette place handicapée et le cheminement piéton pour accéder aux lieux publics (mairie, église, wc)

#### **• Les toilettes publiques accessibles**

Le projet présenté dans le dossier Ad'AP en 2015, sera situé dans l'angle sud-ouest du jardin du presbytère. Dans le même aplomb des murs existants. Il permettra de répondre aux besoins des habitants et des visiteurs lors des fêtes, manifestations, concerts, cérémonies à l'église, du marché paysan, et des réceptions en mairie qui se déroulent toutes dans ce secteur. Ce petit bâtiment d'une surface d'environ 25m2 aura un aspect traditionnel avec des façades en pierres, une toiture à 2 pans en tuiles canal courant/ couvert. La distribution intérieure se composera de 2 toilettes classiques, dont 1 aux normes handicapés et 2 lavabos. Les toilettes actuelles dans le pré communal, près de la salle des fêtes, se sont révélées non adaptables techniquement pour l'accessibilité. Sans construction de toilettes adaptées, il aurait fallu les fermer et de fait ne plus avoir de toilettes publiques, au village!

#### **• L'aménagement de la continuité de la traversée du village** après la Gourmandie

Pour matérialiser l'entrée du village coté sud, sécuriser les piétons qui se rendent aux conteneurs poubelles ou vers les ruelles adjacentes et inciter l'automobiliste à

ralentir, cette portion de route sera traitée dans le même esprit que la traversée du village à savoir, une partie en béton lavé coté habitation raccordée à un passage piéton pour rejoindre les conteneurs. Ce passage pourrait prendre la forme d'un plateau traversant légèrement surélevé (option demandée au service des routes qui doit approuver son opportunité)

L'ensemble du projet s'élève à 184 637€ TTC, Il sera financé comme suit : 45 000€ obtenus du Conseil départemental, 10 000€ de réserve parlementaire, 20 800€ de DETR pour l'Ad'AP, des fonds propres de la commune, le FCTVA et une part d'emprunt compte tenu de l'absence de réponse du Conseil régional, qui pour la première fois depuis longtemps sera absent du « tour de table financier » d'un projet communal.

Cette dépense globale doit être considérée, pour les 2/3 dans le **programme pluriannuel de voirie communale**.

### Cours d'eau

Suite aux intempéries de l'automne, le Gardon (cours d'eau au hameau des Salelles) a modifié son lit. Avec l'autorisation des services de la Préfecture (police de l'eau), la commune va faire effectuer des travaux pour remettre en état le cours initial afin de protéger l'aire de jeux ainsi que le village (chemin de Maneval où s'écoule une partie du Gardon désormais). Un accord a été conclu avec certains propriétaires privés (qui sont en responsabilité sur leurs parcelles) pour mettre en œuvre les travaux nécessaires et partager le coût, qu'ils en soient remerciés (1200€).

### Anciens combattants

**Monuments aux Morts** : Plusieurs habitants dont les jeunes, de la commission qui leur est dédiée, ont souhaité que le monument aux Morts soit rénové et les noms, qui s'effaçaient, réinscrits. Les travaux ont été effectués par une entreprise locale de pompes funèbres, pour la somme de 1 300 €. Une subvention a été sollicitée auprès du ministère de la défense et obtenue (277 €)

**Drapeau** : En très mauvais état, le drapeau des anciens combattants du village a été remplacé par un nouveau, refait à l'identique par une entreprise spécialisée de la Drôme, pour la somme de 530 €.

### Réseau électrique

#### Eclairage public

Un candélabre, à alimentation électrique solaire, sera installé cet automne sur le parking communal du quartier des « Chambonnots », comme le souhaite des habitants de ce quartier.

Le syndicat des énergies de l'Ardèche (SDE07) sera le maître d'œuvre de chantier. Coût de l'opération : 4 000 € subventionnée à 50% (2 000 €)

#### Travaux sur le réseau électrique moyenne tension

**ENEDIS investit pour les communes de l'Ardèche dont Saint Maurice d'Ibie**

Le réseau électrique aérien n'est pas épargné par les différents aléas naturels (usure des poteaux par les ani-

**maux, aléas climatiques). ENEDIS poursuit son engagement en investissant massivement dans les actions liées à la rénovation des lignes dans le cadre de l'amélioration continue du réseau électrique.**

#### Des kilomètres de lignes renforcés

Le chantier HTA de Saint Maurice d'Ibie représente un investissement de 153 000 € pour Enedis. La ligne a été rénovée dans une démarche de renforcement et de fiabilisation du réseau électrique. Ce programme de renouvellement engage la rénovation de 5,7 kilomètres de ligne aérienne haute tension et le remplacement de 25 poteaux ainsi que de nombreux isolateurs et systèmes d'attaches associés. Pendant les travaux, des groupes électrogènes ont été mis en place afin d'assurer la continuité d'alimentation en électricité des clients.

#### Des moyens performants mis en place avec l'intervention d'un hélicoptère

Dans le cadre de ce chantier, un hélicoptère est utilisé afin d'intervenir sur des zones impossibles d'accès par voie terrestre. Les poteaux sont stockés à proximité, puis l'hélicoptère vient les mettre en place, chacun leur tour par un système de rotation. Ce moyen permet d'augmenter considérablement les performances en intervenant rapidement dans des zones difficiles d'accès.

#### Investir pour l'avenir et accompagner le développement économique du territoire

Ce chantier s'inscrit dans les projets d'envergure d'Enedis sur le territoire pour améliorer, renforcer et moderniser le réseau électrique de l'Ardèche. Ces travaux, conjugués avec d'autres programmes comme les plans de maintenance préventive, la pose de télécommandes pour le pilotage à distance et l'égoutage de la végétation, participent tous à la politique d'amélioration de la qualité de la fourniture d'électricité pour l'Ardèche.

#### Incidents de chantier

Lors de la réception des travaux effectuée en Mairie le jeudi 11 mai 2017, la directrice régionale nous a confirmé que les habitants ayant subi des dommages lors de la remise en service des transformateurs (branchements en 380 v), seront indemnisés. La déclaration de sinistre doit être réalisée auprès des assurances de chaque habitant concerné, celle-ci prenant contact, ensuite, avec les assurances d'ENEDIS.

### **En conclusion :**

***Vous constaterez que nombre de chantiers diversifiés ont été et sont conduits pour le bien de notre village!***

***Cela demande beaucoup de temps et d'investissement pour préparer les dossiers de subventions, les dossiers techniques, conduire les négociations, consulter les entreprises, effectuer les visites et suivis de chantiers. Toute l'équipe municipale est mobilisée et satisfaite de constater les réalisations menées à bien!***



# ALBUM PHOTOS !!

De nombreux chantiers de travaux très divers pour notre village !



Mur de soutènement de Reboul rebâti



Fosse septique dernier cri !  
Pour l'atelier communal



Monument aux Morts restauré



Taille raisonnée des platanes



La petite maison en bois repeinte par les  
jeunes et les enfants du village



Borne incendie refaite  
à neuf



Carrelage du gîte communal



Réunion publique adressage...  
où il est question du nom  
des rues !



Réception des  
travaux d'ENEDIS



## **A PROPOS DE LA RÉVISION DE NOTRE PLAN LOCAL D'URBANISME. (P.L.U.)**

### **Pour mémoire**

Depuis le vote de la loi S.R.U. (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement, le 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) remplace le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.). Le P.L.U. expose le projet global d'urbanisme de la commune pour les dix années futures. On appelle ce projet P.A.D.D. «Projet d'aménagement et de développement durable». Il résume les intentions générales de la commune quant à l'évolution de son territoire. Ensuite, tout comme le P.O.S., le P.L.U. définit les règles d'aménagement et le droit des sols. Il indique quels secteurs sont constructibles, quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles parcelles sont réservées pour les constructions futures, quelles emprises sont destinées pour les transports ou les voies à venir etc.

### **Une révision pour quoi faire ?**

Pourquoi modifier le droit des sols ? Comme le faisait le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) auparavant, le P.L.U. détermine le cadre du développement de la commune. Ce cadre est amené à évoluer car la commune et ses projets peuvent fluctuer dans le temps. Parfois, il est nécessaire de modifier le document d'urbanisme pour qu'il tienne compte de ces évolutions. Ces changements s'appellent des « révisions ». A ces raisons fondamentales, est venu s'ajouter, en août 2015, la loi N.O.T.Re. (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Elle confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires, voulue par le président de la République de l'époque, François Hollande. Nous étions donc dans l'obligation d'actualiser notre P.L.U. d'une part par rapport au « grenelle de l'environnement » et d'autre part, par rapport à la loi sur l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR). Cette loi impose notamment la lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et insiste sur le développement durable. Cette révision « forcée » devait être effective avant janvier 2017. Depuis peu, le gouvernement a fait machine arrière et vient d'assouplir les délais. Une subvention de 12 000 € a été obtenue auprès de la Préfecture (coût 29 000€ HT)

### **Où en sommes-nous ?**

Après avoir organisé, en septembre 2016, la réunion des personnes associées (Préfecture, chambres consulaires, Conseils Régional et Départemental, communauté de communes ...), obligatoire dans la procédure, le P.A.D.D. «Projet d'aménagement et de développement durable» a été présenté et débattu en conseil municipal le 24 janvier 2017. Pour aller plus loin dans l'aménagement relatif à des quartiers ou secteurs sensibles, et dans un souci de simplifica-



tion et de cohérence dans le temps, la municipalité a décidé de se doter d'un S.P.R. (site patrimonial remarquable). Un SPR est, en droit français, un site d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Créée par la loi du 7 juillet 2016, ce classement se substitue à l'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), aux ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), aux secteurs sauvegardés. La création de ce classement a plusieurs motivations :

- simplifier, en remplaçant les divers dispositifs existants par un seul. La loi simplifie également le régime des travaux aux abords des monuments historiques et au sein des sites patrimoniaux remarquables.
- favoriser l'attractivité des territoires.
- mettre en valeur et préserver les sites.
- faciliter la protection des abords des monuments historiques.
- améliorer l'articulation des compétences entre l'État et les collectivités locales
- Faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Garantir une égalité de traitement pour chaque habitant-e

Une commission locale du SPR sera mise en place. Elle sera composée d'élus locaux permettant la représentation de la commune, de représentants de l'Etat, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées.

A noter que nous avons reçu une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône Alpes (DRAC ARA) de 7500 euros pour la réalisation de notre SPR (coût 15 000€ HT).

Pour résumer, nous sommes donc à mi-parcours dans la révision de notre P.L.U.

Après avoir effectué l'étude de la révision, l'arrêt du projet, la présentation du P.A.D.D., il reste maintenant à établir le SPR, puis à élaborer le règlement et les documents graphiques qui délimitent les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières. Viendront ensuite l'enquête publique et l'approbation.

## DIVERS...MAIS NON MOINS IMPORTANT !!

### ATTENTION : danger pour les abeilles !!!



Le frelon asiatique représente un réel danger pour les abeilles. Pourquoi? Parce qu'il a pour habitude de nourrir ses larves avec des insectes, et notamment des abeilles. C'est donc un redoutable insecte tueur d'abeilles qui n'hésite pas à s'attaquer aux ruches.

De plus, si vous avez repéré un nid de frelons dans votre propriété, placé dans les arbres, buissons ou dans une fissure de vos murs, il s'agit peut-être d'un nid de frelon asiatique et non pas de notre frelon européen familier.

=> Ne prenez pas le risque de le détruire vous même, plus nombreux et plus agressifs que leurs cousins européens, l'éradication de leur nid en est plus dangereuse. La pique du frelon asiatique peut provoquer une réaction allergique pouvant être mortelle, le danger réside essentiellement en cas de piqures multiples.

Si vous repérez un nid, il est donc très important de prévenir :  
FDGDNON à Privas : 04 75 64 92 12  
ou Madame Bernadette BROCARD, à SAINT MAURICE  
D'IBIE : 04 75 94 11 18 / 06 71 82 92 14  
ou Monsieur Pascal BINON : 06 08 92 26 67.

### Lutter contre le moustique tigre

***Vous devez d'abord comprendre comment se reproduisent les moustiques***



Le **moustique tigre** pond exclusivement à proximité des eaux stagnantes, réceptacles naturels ou artificiels. Au contact de l'eau, ses oeufs éclosent et donnent immédiatement naissance à des larves. La larve de moustique se transforme à son tour en moustiques au bout de 5 à 6 jours. Avant de pondre, le moustique femelle a besoin de piquer. Le sang ainsi récolté lui fournira les protéines nécessaires pour pondre en moyenne 200 oeufs et de continuer à vivre pour, 48 heures plus tard, recommencer à piquer. Elle recommencera son balai pendant environ 1 mois.

Elle pourra donc potentiellement donner naissance à 3000 moustiques !!

Le moustique tigre s'établit donc généralement dans les environs immédiats d'un habitat humain.

Donc lorsque vous vous faites piquer, sachez que votre sang pourra donner naissance à plusieurs centaines de moustiques !

### **Quelques conseils pour s'en prémunir, pour se protéger contre le moustique tigre.**

Pour choisir un bon produit anti moustique, et avant de vous précipiter sur le premier anti moustique que vous trouvez, apprenez à connaître ce moustique !

Le Moustique tigre est plutôt casanier. Il reste à proximité des maisons, et n'a un rayon d'action que d'une centaine de mètres. S'il y a des moustiques chez vous, c'est donc qu'il y a des lieux de ponte non loin ! Le moustique-tigre apprécie particulièrement la végétation dense (haies, massifs, arbustes, bambous) pour s'abriter de la chaleur durant la journée. Il se pose principalement entre 0 et 3 mètres de hauteur, au dessous des feuilles. On le retrouve également dans les zones d'ombre, les zones fraîches, humides et à l'abri du vent.

### **Eliminer les eaux stagnantes pour limiter la propagation du moustique tigre.**

Comme vous l'avez compris, le premier remède consiste à éliminer toutes les eaux stagnantes !

Faites le tour de votre jardin (moustique jardin), et vérifiez les points suivants :

- Si vous avez des récipients, seaux, bidons, pots, tonneaux, arrosoirs, pneus, jouets d'enfants, etc., trouvez un moyen pour les supprimer, de les couvrir, ou retournez-les
- Si vous avez des réservoirs d'eau de pluie, couvrez-les d'une moustiquaire, en veillant à ne laisser aucun trou (les moustiques ne doivent pas pouvoir accéder à l'eau)
- Vérifiez que vos gouttières ne comportent pas de zone non drainée
- Videz après chaque pluie et chaque arrosage les récipients que vous n'avez pas pu supprimer
- Vérifiez sous vos terrasses en bois qu'il n'y ait pas de petites flaques qui subsistent plusieurs jours après les pluies, voire tout l'été !
- Taillez vos bambous juste au-dessus du nœud pour éviter l'accumulation d'eau, ou coupez-les à la base.
- Éclaircissez vos massifs de plantes pour qu'ils ne deviennent pas des « cachettes à moustiques »
- Évitez de planter trop près de la maison
- Évitez les plantes grimpantes sur la maison
- Arrosez vos plantes au pied, éviter le feuillage
- N'entrez pas des plaques de tôle, plaques de contreplaqué, de planches de bois dans un endroit frais et humide
- Si vous avez un bassin d'agrément, introduisez-y des poissons, qui mangeront les larves.

Rappelez-vous que chaque réceptacle laissé intact pourra donner naissance à plusieurs centaines de moustiques 48 heures plus tard !

Référents communaux : Elu PH.CHANAL  
agent communal E.FOURNIER,  
n'hésitez pas à les consulter.

### **Téléphonie mobile**

Le réseau de téléphonie mobile a subi des dysfonctionnements provoquant une rupture d'accès pendant plusieurs jours. Nous avons harcelé SFR concernant cette rupture de réseau, il nous a été répondu, une dizaine de jours après, que le problème était réglé. Nous avons demandé des explications sur ce qui avait occasionné cette panne... pas de réponse !

Nous vous rappelons qu'en été, lorsqu'il y a davantage de résidents au village (nous passons de 225 habitants à plus de 1000!) et c'est identique pour les communes de Lagorce et Gras, alimentées par le même pylône ...la capacité de celui-ci est insuffisante et il faut parfois attendre de nombreuses minutes avant d'avoir du réseau.

Nous avons sollicité la préfecture dans le cadre de «réduction des zones blanches», un technicien bardé de mobiles est venu faire des tests : la commune ne peut pas être considérée en zone blanche car au moins un opérateur (orange) est accessible sur le territoire communal, certes en «outdoor» (dehors), « indoor » (à l'intérieur) étant peu fiable.....mais c'est comme ça!

Nous avons déclaré, en mars, la commune en difficulté pour la couverture mobile sur la nouvelle plateforme nationale mise en place par l'Etat, la réponse viendra au plus tard dans 6 mois... à suivre donc!

### **Répétita...estival ! ou le petit manuel de l'éco-citoyen-ne responsable... !**

- Je ne jette pas des lingettes dans les WC qui risquent de boucher les canalisations d'assainissement collectif et détériorer le fonctionnement de la station d'épuration
- Je ne gare pas mon véhicule où il est interdit de stationner pour des raisons de circulation libre et aisée des services de secours
- Je ne jette rien d'autres que des ordures ménagères dans les conteneurs prévus à cet effet, idem pour ceux du tri sélectif (papiers, verres et emballages)
- J'emporte tous les autres déchets (cartons, gravats etc...) à la déchetterie de Villeneuve de Berg (accès gratuit)
- Je ne brûle pas mes déchets verts, je vais les déposer sur l'aire prévue à cette effet, au bourg centre près de la station d'épuration
- Je respecte les limitations de vitesse en agglomération (50km/h aux Salelles et 30km/h au bourg centre) pour la sécurité de tous et éviter tout drame...
- Je ne laisse pas errer mes chiens et chats sur la voie publique afin de ne pas importuner les passantes et passants, voisins, randonneurs ou cyclistes
- J'évite d'importuner mes voisins par des bruits domestiques exagérés et trop tardifs

### **Ou comment bien vivre ensemble dans le respect mutuel, tout en appliquant la Loi....**

Malheureusement, nous devons régulièrement vous le rappeler, suite aux plaintes des uns et des autres....

Savez-vous que c'est un tout petit peu lassant...?!!

## ETAT CIVIL, DEPARTS ET ARRIVEES

### **Naissances**

C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance de **Lenny ELDIN**, né le 13 avril 2017. Il est le second enfant au foyer de **Claire MONTEILLARD** et de **Nicolas ELDIN** qui résident au hameau des Salelles. Il est le petit frère de Romanne. Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de longue et belle vie à **Lenny** !

### **Décès**

**Marie VIDAL** est décédée le 22 janvier 2017. Elle était la veuve de Maurice VIDAL . Des problèmes de santé les avaient obligé l'une et l'autre à quitter leur maison, au centre bourg où ils résidaient, pour rejoindre l'EHPAD de l'hôpital de Villeneuve de Berg.

**Pierre ELDIN** est décédé le 25 mai 2017. Il avait toujours vécu aux Salelles, jusqu'à ce que son état de santé l'oblige à quitter sa maison pour l'EPADH de Villeneuve de Berg. Pour ce chasseur passionné, le cor de chasse a résonné dans l'église lors de ses obsèques où nombre de ses collègues de battues l'ont accompagné.

**Nous réitérons nos sincères condoléances aux familles.**

### **Nous accueillons au village**

**Mathieu ANDRE et Christel FABRE** qui ont choisi de venir s'installer au village, avec leurs deux enfants, au quartier Le Cros, où ils font actuellement construire leur maison.

**Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous et une bonne intégration au village.**

### **Départs**

**Florent VIDAL et Yvon DELAUZUN** ont, chacun, compte tenu de leur santé, quitté leur foyer au village pour l'EHPAD de l'hôpital de Villeneuve de Berg.

**Paul BASPEYRAS**, du hameau des Salelles, a rejoint à l'EHPAD de l'hôpital de Vallon Pont d'Arc.

**Jocelyne GUYADER**, naturopathe, a vendu sa maison au bourg centre et part s'installer dans la Drôme. Nous lui souhaitons toute la réussite pour ses nouveaux projets.



## LES GENS D'ICI ....

*Les VALADES... souvenirs, souvenirs !*

« ... Je me souviens... c'était en été, j'allais avoir 15 ou 16 ans. Ils arrivent dans l'après-midi avait dit mon père au téléphone. Téléphoner ces années-là à Saint Maurice d'Ibie, c'était déjà une forme d'aventure : une seule ligne, dans une véritable cabine des PTT en bois mouluré où tout était manuel, installée dans la maison Arsac. Environnement d'exception, la pièce sombre et peu aérée était en permanence décorée, ornée de saucissons de toutes tailles et chapelets de saucisses pendus au plafond. Les communications relevaient de la dextérité des opératrices à qui l'on pouvait demander à échanger par PCV, c'est-à-dire Paiement Contre Vérification, ou paiement acquitté par le destinataire avec son accord... Souvent c'était « attendez, je vous rappelle », parfois une heure plus tard. Heureusement Madame Arsac était bien prévenante, et à n'importe quelle heure ne manquait pas de vous offrir un café accompagné de « Petits Brun », pour patienter.

*Et, quand le soleil déclinait et arasait les crêtes des Valades, ils arrivaient effectivement ! Dans cet environnement préservé, tout bruit de moteur s'entendait, éveillait l'attention des quelques habitants. Nos touristes fatigués par de longs kilomètres, débarquaient de leur voiture pour quelques jours ou plusieurs semaines de vacances. Un séjour de silence et d'air pur, un séjour de repos et de pleine nature.*

*Vous avez fait bonne route ?*

*C'est loin chez-vous, c'est long, c'est le bout du monde, mais que c'est beau ! ... »*

Raymond et Julia BOIRON, vous qui aviez au cœur la noblesse de ce hameau que l'on ne peut connaître que par l'approche et la fréquentation ; vous les derniers habitants de la ferme familiale des Valades (étymologiquement val ou fossé), votre frère Albert mort de ses blessures en Juin 1915 au cours de la Grande Guerre, vous disparus en 1981 et 1984 mais toujours présents dans notre mémoire patrimoniale, racontez-nous vos collines et vos vallons, les matins paisibles, la fin du jour et le labeur toujours recommencé. Racontez-nous votre **Abri des Valades** et vos ruines de **Palières**.

A notre connaissance, le document le plus ancien est un testament par devant Maître Jean DEVILLENEUVE, notaire à Rochecolombe (Cote 2 E 8500) de Jehan RICHARD fils de feu LUQUET du mas des Valades, paroisse de Saint Maurice d'Ibie en date du 05.11.1584 et en faveur de ses légataires Anthoine et Luquet RICHARD ses fils, Suzanne et Marguerite RICHARD ses filles et Marthe CHAULIAQUE sa femme bien aymée. Fait et récité au



Mas des Valades et dans la maison dudit testateur.

En 1590 le compoix de Valvignères signale deux personnes possessionnées demeurants aux Valade : Jean RICHARD, fils de Jean, dont le testament est ci-dessus et Jean RICHARD fils de Claude.

En 1608 il y eut procès entre Noble Jacques de GAGNAT, Seigneur de Saint Andéol de de Berg, Mercoiras et Mascourneils, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, d'une part et le Seigneur Evêque de Viviers et Jean RICHARD des valades d'autre part, afin de déterminer si Chardenas et les Valades dépendaient de la juridiction de Mercoiras. Jacob MERCOYROL, témoin natif de Villeneuve de Berg, marchand, interrogé par le Juge du bailliage comme d'autres personnes déclare qu'au lieu vulgairement appelé Valades, habitent Jehan et autre Jehan RICHARD qu'il dit bien cognoistre... ayant levé la disme des terres et possessions desdits lieux des Valades quilz jouissent et y font leur habitation ordinaire...estant certain et véritable de le dit lieu des Valades ensemble le terroir de Chardenas sont dans le district et juridiction de Mercoiras...ledit lieu des Valades est aussi proche d'une chapelle à présent ruynée appelée communément lesglize de Saint André de Mercoiras.

Sur le rôle des tailles de la paroisse de Valvignères figurent de 1608 à 1628 Jean RICHARD et les hoirs (héritiers) d'autre Jean RICHARD. En 1631, Esprit RICHARD et les hoirs de Jean RICHARD.

En 1801 un recensement de la population indique comme propriétaire aux Valades : DUPRE Jacques. Un autre recensement en 1804 fait observer : la commune de Saint Maurice d'Ibie renferme dans son arrondissement les anciennes paroisses de Saint André de Mercoiras et de Saint Jean de Fabrias qui ayant été entièrement ravagées par les guerres de l'ancien temps, il n'en reste que le nom, des forêts, un pays désert et quelques petites familles de

Mercoiras portées au premier tableau des Granges de Leyris, qui depuis plusieurs siècles sont à Saint Maurice pour le spirituel et à Valvignères pour les contributions.

Famille n° 66 :

- Jean HEYRAUD mari de la veuve DUPRE, 53 ans, agriculteur
- Anne CHARBONNIER sa femme, 53 ans, ménagère
- Jacques DUPRE son fils, 24 ans, agriculteur
- Marianne DUPRE sa fille, 29 ans, occupée avec sa mère au ménage
- Anne DUPRE sa fille, 23 ans, bergère
- Louis DUPRE son fils, 20 ans, agriculteur
- Suzanne DUPRE sa fille, 17 ans, occupée à la garde des bestiaux
- Autre Anne DUPRE sa fille, 15 ans, occupée à filer le chanvre
- Catherine DUPRE sa fille, 10 ans, occupée à garder les bestiaux
- Marie HEYRAUD, 17 ans, qui file la laine.

En 1813 le cadastre napoléonien indique comme seul propriétaire de maisons aux Valades : Jacques DUPRE qui possède une maison et bâtiment et un moulin à eaux. Un recensement de 1862 compte 708 habitants dans la commune et précise les richesses de la vallée de l'Ibie : noix et bois de noyer pour l'ameublement, amandiers. Pour les hameaux des Salèles et Palières : noyers, chênes blancs et surtout l'élevage ovin. Egalement huile de cade, cendres pour la lessive, charbon de bois, traverses pour le chemin de fer.

« ... Venez donc voir notre maison !

*Une semaine complète j'avais épousseté et rangé la petite vaisselle dans le placard mural avec ses portes noir-ébène, plein de mystères. Dans l'énorme cheminée un tas de bois sec, entassé dans le coin à côté de la cuisinière.*

*Du couradou ils découvrent notre belle terre ardéchoise... Une pièce de vie tout à l'extérieur et pourtant si intime que l'on a l'impression d'être dans la maison.*

*Mon père m'avait dit : le monsieur est chirurgien. Cet homme qui avait passé sa vie le nez dans des livres, puis à apprendre et exercer son métier concentré sur des champs opératoires dans des hôpitaux, découvre un autre monde, un univers inconnu et la simplicité des choses de la vie passée. Merci Papa ! Cet homme, heureux ici, reposé et serein a été l'éclairage de ma vocation. Je vivrai aux Valades, j'accueillerai des touristes dans ces pièces de vie aux poutres noircies mais avec des fleurs de partout. Je leur ferai partager l'odeur récurrente des lavandes ... ».*

C'est en 1960 que mes parents se portent acquéreur « d'une petite propriété rurale ... en nature de maison d'habitation et dépendances, en mauvais état, vignes, terre, pré, landes et bois ». Seuls habitants et derniers exploitants agricoles : Julia et son frère Raymond BOYRON, ayant passé toute une vie dans leur ferme des Valades. Après leur disparition le domaine périclita, ronces et ruines pendant 15 années allaient se substituer à ce qui avait été un espace

de vie et de labeur pendant plusieurs siècles.

Et moi, jeune fille de 13 ans à la naïve candeur j'avais décidé que ce serait ici, dans ces terres où l'histoire des hommes était inscrite, que je vivrais, que j'élèverais quelques chèvres pour subsister. Mais fi de cette utopie d'une enfance rêveuse ! En 1970 après des études en école de tourisme, devenue adulte je m'installais pour vivre définitivement dans 'ma vallée'. Au fil des années le domaine touristique se développa, les bâtiments étant restaurés dans le respect de la tradition, mais avec un confort moderne, je développais une activité d'accueil touristique où chacun des résidents d'un jour, de plusieurs semaines pouvait renouer avec ce passé perdu aux traditions surannées. Fidélité, oui, renouer moi-même et mes hôtes avec fidélité en ce passé qui faisait l'honneur de notre campagne. Etre digne de Raymond Boyron qui pendant la dernière guerre, période troublée et peu sûre, a su accueillir avec humanité un prisonnier allemand placé dans sa ferme pour travailler. Alors que tous deux nettoyaient l'alimentation en eau du moulin à grain : Tais-toi ! Ne dis rien à personne, ne parle pas du moulin si tu veux continuer à manger du pain.

« **Stumm vie ein Grab !** ». *Je serai muet comme une tombe !*

Etre digne, mais aussi faire comprendre aux visiteurs ces murs de pierres, ces clapas, ces terres en pentes. Faire comprendre ce labeur chaque jour renouvelé : Sans eau en été la citerne de Palière devenait inutile. Pour abreuver son troupeau, le Père Reynaud descendait ses bêtes au hameau des Valades, et remontait avec deux seaux pleins d'eau potable pour assurer le ménage de la maison et la toilette de la famille. Eau potable qu'il fallait également aller chercher dans le 'vala' tout en bas de la colline où coulait une source (la citerne construite sur des marnes absorbait les jours de pluie le purin des étables).

**Nota :** S'agissant d'un recueil de souvenirs et de références à un passé, les auteurs ont choisi de conserver l'orthographe de **Les Valades et Palières**, tel qu'elle apparaît sur les documents cadastraux les plus anciens.

Mélanie COMTE

Avec la collaboration de Jean JOURNET



## COMMISSION DES ENFANTS ET DES JEUNES

La CCEJ poursuit régulièrement ses réunions à chaque période de vacances scolaires.

Après deux années d'économies sur leur budget participatif alloué par la Commune (600€/par an), lors de la dernière réunion, aux vacances de printemps, accompagnés par Agnès GOLFIER, conseillère municipale et Françoise OROZCO, membre du CCAS, les enfants et jeunes ont décidé d'investir ! Trois agrès (matériel sportif) seront bientôt installés sur le pré communal. Après une discussion acharnée, ils ont trouvé un accord pour trois équipements qui « rentrent » dans leur budget (1460€) !

De même, ils ont décidé de peindre et de décorer la petite maison en bois de l'espace jeux pour enfants. S'appuyant sur les conseils avisés de l'artiste peintre Bernard Vincent, la première étape a consisté à déposer une couche d'apprêt...ils profiteront de l'été pour la décorer....

Enfin, ils ont participé activement à la commémoration du 8 mai 2017, en présence de l'association cantonale des anciens combattants et victimes de guerre.



Nous apprécions l'investissement de nos jeunes dans notre vie collective...Qu'ils en soient remerciés....cela les prépare à prendre le relais... !

### *La petite recette de l'été*

Avec l'été, la cuisine en plein air ou barbecue est très appréciée, nous vous proposons d'essayer avec un brin d'exotisme ! les « brochettes de poulet Tandoori »

#### BROCHETTES DE POULET TANDOORI

##### Ingrédients :

- 500 g de lanières de filets poulet
- sauce aux arachides (facultatif) pour la marinade:
- 1 yaourt nature
- 2 cuillères à soupe de jus de citron ou de lime fraîchement pressé
- 1 cuillère à soupe de coriandre moulue
- 1 cuillère à café de gingembre frais, pelé et haché finement
- 1 cuillère à café de cumin en poudre
- 1 cuillère à café de curcuma ou cari en poudre
- 4 gousses d'ail hachées finement
- 1 cuillère à café de sel

##### Pour la cuisson :

- 2 cuillères à soupe de saindoux (ou huile végétale, ou graisse d'oie)
- 1 oignon
- 2 gousses d'ail
- 3 carottes
- ficelle.



##### Préparation (15 mns)

Enfiler le poulet préalablement trempé dans 250 ml d'eau sur des brochettes en bois ou en métal

Combiner tous les ingrédients de la marinade et enrober avec cette dernière, le poulet, couvrir et réfrigérer au moins 2 heures.

Régler le barbecue au gaz à intensité moyenne élevée.

Raclar l'excédent de marinade sur le poulet et jeter la sauce.

Déposer le poulet directement sur la grille du barbecue ou sur une feuille d'aluminium huilée.

Cuire les brochettes, à couvercle fermé, environ 18 minutes, c'est-à-dire jusqu'à ce que le jus de cuisson qui s'écoule de la viande soit clair.

Retourner une fois en cours de cuisson.

Servir les brochettes nappées d'un mince filet de sauce aux arachides du commerce.

*Bon appétit !*



Sous l'œil attentif de la jeune génération!

## RESULTATS DES ELECTIONS AU VILLAGE

### 23 Avril 2017 1er TOUR Elections présidentielles

Inscrits : 179

Abstentions : 24 13,41%

Votants : 155 86,59%

Blancs : 3 1,68%

Nuls : 0 0,00%

Exprimés : 152 84,92%

Candidats :

|                          |    |        |
|--------------------------|----|--------|
| M. DUPONT-AIGNAN Nicolas | 7  | 4,61%  |
| Mme LE PEN Marine        | 31 | 20,39% |
| M. MACRON Emmanuel       | 19 | 12,50% |
| M. HAMON Benoît          | 11 | 7,24%  |
| Mme ARTHAUD Nathalie     | 0  | 0,00%  |
| M. POUTOU Philippe       | 4  | 2,63%  |
| M. CHEMINADE Jacques     | 0  | 0,00%  |
| M. LASSALLE Jean         | 2  | 1,32%  |
| M. MÉLENCHON Jean-Luc    | 52 | 34,21% |
| M. ASSELINEAU François   | 3  | 1,97%  |
| M. FILLON François       | 23 | 15,13% |

### 7 mai 2017 2ème TOUR Elections présidentielles

Inscrits : 179

Abstentions : 37 20,67%

Votants : 142 79,33%

Blancs : 29 20,42%

Nuls : 2 1,41%

Exprimés : 111 78,17%

Candidats :

|                    |    |        |
|--------------------|----|--------|
| M. MACRON Emmanuel | 71 | 63,96% |
| Mme LE PEN Marine  | 40 | 36,04% |

### 11 Juin 2017 1er TOUR Elections législatives

Inscrits : 178

Abstentions : 59 33,15%

Votants : 119 66,85%

Blancs : 0 0,00%

Nuls : 1 0,84%

Exprimés : 118 99,16%

Candidats

|     |                       |    |        |
|-----|-----------------------|----|--------|
| COM | Mme DAUDAN Carole     | 5  | 4,24%  |
| FI  | M. JOFFRE Alain       | 35 | 29,66% |
| ECO | M. VERMOREL Guillaume | 11 | 9,32%  |
| DVD | M. TOUZET Laurent     | 0  | 0,00%  |
| SOC | Mme BUIS Sabine       | 13 | 11,02% |
| DLF | M. MÉJEAN Jean-Pierre | 0  | 0,00%  |
| FN  | M. ARSAC Thierry      | 18 | 15,25% |
| DVD | Mme MOLLIER Amandine  | 0  | 0,00%  |
| LR  | M. BRUN Fabrice       | 18 | 15,25% |
| DIV | Mme BALDAN Caroline   | 0  | 0,00%  |
| EXG | Mme LAURENT Coralie   | 0  | 0,00%  |
| REM | M. PEYRAUD Matthieu   | 18 | 15,25% |
| EXD | M. COPPENS Alain      | 0  | 0,00%  |

### 18 Juin 2017 2ème TOUR Elections législatives

Inscrits : 178

Abstentions : 90 50,56%

Votants : 88 48,34%

Blancs : 16 18,18%

Nuls : 7 7,95%

Exprimés : 65 73,86%

Candidats

|     |                     |    |        |
|-----|---------------------|----|--------|
| LR  | M. BRUN Fabrice     | 36 | 55,38% |
| REM | M. PEYRAUD Matthieu | 29 | 44,62% |

# LES ASSOCIATIONS



## Comité des fêtes

Comme Le Comité des Fêtes prépare son programme des manifestations estivales :

**Dimanche 16 juillet 2017** : vide-grenier au centre village, buvette, snack à midi.

**Mardi 1er août 2017** : Cinéma en plein-air sur le parvis de la salle des fêtes, dès 21h30. Film projeté : LION.

**Fête du 15 Août** : Jeux pour enfants, concours de pétanque, buvette, snack à midi, défilé de chars et animations, repas champêtre le soir, Bal de clôture sur la place du village.

Tous les bénévoles sont les bienvenus, notamment pour préparer, animer et ranger le matériel à la fête du pain et à la fête du 15 août, qui nécessitent toutes les deux une logistique importante.

Nous comptons sur vous !

adresse mail : cdfbie2016@gmail.com

## L'atelier créatif

L'Atelier de peinture, animé par Mélanie COMTE, a révélé des dons et des passions parmi nos concitoyens, petits et grands.

L'Atelier est ouvert tous les dimanches matins et s'adresse à tous, même à celles et ceux qui pensent n'avoir aucun talent et vont peut-être se découvrir une vocation.

« La peinture est une poésie qui se voit » Léonard de Vinci



## A.C.C.A.

L'A.C.C.A. de Saint Maurice d'Ibie a tenu son Assemblée Générale le 3 juin 2017, retardée d'une semaine suite au décès d'un de ses doyens très impliqué dans l'association et apprécié de tous les membres.

Après l'aménagement des drailles et des chemins début avril, une autre journée est prévue fin juillet/début août pour la pose des clôtures des vignes.

Ce même jour, dans l'après midi, seront distribuées les cartes aux sociétaires. Une autre journée est prévue pour la distribution des cartes : le 22 juillet à 15 heures.



## Accueil Ibie

Le deuxième trimestre de l'année pour l'association « Accueil Ibie » s'est terminé sur un bilan positif à tous niveaux.

Le weekend Accueil Ibie/ Ardeuche a encore remporté, pour sa seconde édition, un franc succès avec la participation de 50 équipages pour une centaine de participants. Les hébergeurs sont satisfaits des retombées dues à cette manifestation car un grand pourcentage d'équipages a été logé dans nos structures, ce qui, est entre autres, le but de cette manifestation.

Les circuits ont amené les participants le samedi à Labeaume avec visite du village et le dimanche sur les routes du massif du Coiron avec arrêt pique-nique et visite du château de Rochemaure.

Les Deuchistes ont apprécié l'ambiance, la dégustation des produits régionaux, le repas du samedi soir avec en prime le tour de chant de Maurice Centaro qui a enthousiasmé son auditoire !

Chacun est reparti, après ces journées de rencontres et de découverte de l'Ardèche, en formulant le vœu de se revoir pour la prochaine édition 2018.

La dernière réunion du lundi des membres de l'association a eu lieu le mardi 30 juin et elles ne reprendront qu'en septembre.

Tel Association Accueil Ibie : 04 75 37 46 72



## Collectif local « stop aux gaz et huile de schiste »

Beaucoup s'imaginent que le gaz de schiste c'est fini. Il n'en est rien. Les élections présidentielles et législatives font craindre une offensive des pétroliers. La nouvelle mouture du Code Minier (notamment l'exploration des GDS y serait autorisée) nous pousse à relancer la vigilance. C'est dans ce but que le 27 mai, les collectifs locaux ont remplacé les panneaux datant de 2011 à l'entrée de Villeneuve de Berg. NO GAZARAN est toujours bien vivant. Notre collectif Berg et Coiron sera présent, à partir du 21 juin, de 10 à 12 heures les mercredis, sur le marché de Villeneuve de Berg et les dimanches soirs de juillet et août sur le marché des producteurs de Saint Maurice d'Ibie, ainsi que lors de la semaine du Cinéma Documentaire à Lussas.